PST 38
Prévention et Santé au Travail

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

entre progressivement en application à compter du 1er avril 2022.

Le principe de prévention est placé au cœur des missions

des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Prévention

Une approche globale de la santé des travailleurs

y compris en situation de handicap, dans une vision décloisonnée de la santé au travail et de la santé publique.

Cabinet médical

Prévention et Santé au travail

Une offre socle de services pour tous

Suivi individuel de l'état de santé

Prévention des risques professionnels

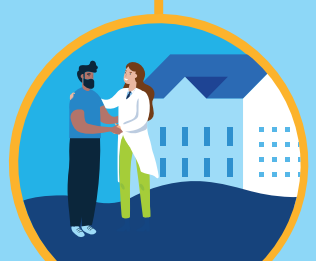

Prévention de la désinsertion professionnelle

Une offre désormais ouverte aux indépendants

Les équipes pluridisciplinaires jouent un rôle clé pour les employeurs, les salariés et désormais les indépendants.

- Salariés

- Employeurs

+ Indépendants

Une certification des Services de Prévention et de Santé au Travail sécurise ces évolutions

Organisme indépendant

Le passeport prévention assure le suivi des formations en santé et sécurité au travail

PST 38
Prévention et Santé au Travail

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL